EFFECTIFS

1 Élève par véhicule

HORAIRES

A voir avec l'auto-école.

DURÉE

- Minimum 20 heures obligatoire (Boîte mécanique)
- Minimum 13 heures obligatoires (Boîte automatique, avec une régulation à la boîte mécanique possible en auto-école au bout de 6 mois après un minimum de 7h de conduite)

PROGRAMME

- 1. MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul
- 2. APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales
- 3. CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- 4.PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

SUIVI DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION

- Livret de formation aux permis B
- Fiche individuelle physique ou numérisée

DIPLÔME VISE

- Passer avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur si celle-ci n'est pas déjà obtenue depuis moins de 3 ans.
- Passer avec succès l'épreuve pratique d'admission permettant de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres à chaque véhicule

Auto-Ecole Independence Drive

83 rue Michel Ange 34070 Montpellier Téléphone 0664202157 Website : Independencedrive.fr Mail : Independencedrive2018@gmail.com n° agrément: E2403400150

HORAIRE D'OUVERTURE BUREAU:

	APRÈS-MIDI
LUNDI	13H-20H
MARDI	13H-20H
MERCREDI	13H-20H
JEUDI	17H-20H
VENDREDI	13H-20H
SAMEDI	13H-20H

HORAIRE POUR LA CONDUITE :

MATIN		APRÈS-MIDI
LUNDI	7H-13H	14H-20H
MARDI	7H-13H	14H-20H
MERCREDI	7H-13H	14H-20H
JEUDI	7H-13H	14H-20H
VENDREDI	7H-13H	14H-20H
SAMEDI	7H-13H	14H-20H

CONDUITE ACCOMPAGNÉE



Taux de Réussite National 74,24

Taux de Réussite Départemental 72.20

FORMATION CODE:

TTC

FRAIS DE GESTION DOSSIER: 40€ TTC SÉANCE FORMATION CODE: 290€ TTC CODE INTERNET: 30€ TTC

FORMATION AAC: 1390€TTC

LEÇON DE CONDUITE 20 H : 1000€TTC

RDV PRÉALABLE : 104€ TTC

RDV PÉDAGOGIQUE CONDUITE ET SALLE : 104€ TTC ACCOMPAGNEMENT EXAMEN PRATIQUE : 52€ TTC

EXAMEN BLANC : 26€ TTC

Décret n° 2015-741 du 24 juin 2015 pris pour l'application de l'article L. 112-6 du code monétaire et financier relatif à l'interdiction du paiement en espèces de certaines créances

l'apprentissage de la Conduite accompagnée (A.A.C)

La formation à la conduite accompagnée (AAC apprentissage anticipée de la conduite).

- Elle est semblable à la formation du permis B (voiture) mais elle est complétée par une période de conduite accompagnée d'un tuteur, d'une durée d'un an minimum et de 3000 kilomètres parcourus.
- Elle aide à acquérir beaucoup plus d'assurances pour l'épreuve pratique future.
- Avec la conduite accompagnée mon permis démarre bien.
- Quelle conduite accompagnée est faite pour toi ?
- Les accompagnateurs doivent justifier de 3 ans de permis de conduire au minimum et avoir un âge supérieur ou égal à 23 ans.
- Il peut être un parent ou une personne choisie par les parents (et à condition d'être acceptée par l'assureur du jeune conducteur).

Âge pour débuter la formation conduite accompagnée:

- Pour débuter votre formation, vous devez avoir au minimum 15 ans.
- Étre enregistré en préfecture
- Disposer d'un livret d'apprentissage de la conduite

Formation Permis AAC Conduite Accompagnée

OBJECTIFS: Obtenir la catégorie B du permis de conduire.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Avoir minimum 15 ans pour l'apprentissage anticipé de la conduite.
- Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France
- Résidence normale et domicile en France
- Pour les candidats âgés de 17 ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) en étant en capacité de fournir l'attestation de participation, ou l'attestation provisoire en instance de convocation à la journée défense et citoyenneté ou l'attestation individuelle d'exemption. -Être enregistré en préfecture
- -Disposer d'un livret d'apprentissage de la conduite

INTERVENANTS

-Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière

-Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Pédagogie et didactique :

Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes

Moyens et outils :

Salle de cours équipées de moyens informatiques / vidéo-projection.

-Outils pédagogiques et réglementaires

-Documentation professionnelle

-Maquettes

-Aires d'évolutions et parcours adaptés -Élèves conducteurs en cours de formation

Véhicules :

-Véhicules à boite manuelle ou automatique de la catégorie B du permis de conduire.



74% POUR L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ CONTRE 55% POUR LA FILIÈRE CLASSIQUE.



LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE EST EN MOYENNE MOINS ONÉREUSE QUE LA FILIÈRE CLASSIQUE.



LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

DE NOMBREUSES COMPAGNIES D'ASSURANCES PROPOSENT DES PREMIERS **de votre** CONTRATS JEUNES CONDUCTEURS À DES TARIFS AVANTAGEUX. ASSURANCE



UNIQUEMENT DANS LE CAS DE L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE, LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS EST DE 2 ANS AU LIEU DE 3 ANS.



N'OUBLIEZ PAS! PENDANT LA FORMATION

	(%)
Autoroute	110
Route à 2 chaum ses suparées par un terre-plein central	100
Autres routes	80
Agglomeration	(50)

AVEC LA CONDUITE





AVEC LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE MON PERMIS DÉMARRE BIEN Choisissez l'une des 3 formules de conduite accompagnée qui vous convient (Apprentissage anticipé de la conduite, Conduite supervisée, Conduite encadrée) et metrez toutes les chances de votre de côté pour décrocher le permis.

APRÈS UN REMDEZ-VOUS PRÉALABLE Voic condité d'au hoins 3 dou ha peada at au hoins un an apreun accompagnation

VOUS DEVEZ

VOUS AVEZ LE PERMIS!

Yous pouvez choisir d'en avoir plusieurs

Ils doivent être titulaires du permis B depuis au mairis 5 ans consécutifs.
 Is doivent avair l'accord de leur assureux.
 Is doivent être mentionnés dans le contrat signé avec l'écale de conduite.





15 ANS ET PLUS







MEN ANT AUX MÉTTERS DE LA ROUTE : Plus chaisisses la conduct e le nocabrée.

Vous devez écusir le code de la route et l'épecus pratique du permis 8 dans le codre de votre lomation professionnelle. Avec l'autorisation de l'assureur, vous pouvez conduire avec un accompagnateur pendant toute la durée de vos études. Au cours de cette période, vous devez participer à un rendez-vous pédagnagque. Dès l'obtention de votre diplôme et sous réserve d'avoir 18 ans vous obtenez le permis.





CONDUITE SUPERVISÉE



